

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 2758-2020-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET RÉSUMÉ**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2758-2020-1.

Le conseil municipal a adopté, par sa résolution 106-2020, à sa séance du 16 mars 2020, le projet de règlement 2758-2020-1 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 2367-2010 concernant les usages commerciaux dans des bâtiments existants à l'intérieur d'une affectation de type « Consolidation résidentielle ».

Par sa résolution 224-2020 adoptée à sa séance du 25 mai 2020, le conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement soit remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

RÉSUMÉ

En résumé, ce règlement vise à :

- Modifier la vocation de l'affectation consolidation résidentielle afin d'y permettre des usages commerciaux à l'intérieur d'un bâtiment commercial existant.

CONSULTATION


Ce projet de règlement, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, fait l'objet d'une **consultation écrite** qui se déroulera jusqu'au **10 juin 2020, 16 h 30**.

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement doivent être transmis par écrit, soit par la poste à : Direction du Greffe et Affaires juridiques, Ville de Magog, 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4, par la chute à courrier de l'hôtel de ville situé à la même adresse, ou encore par courriel à greffe@ville.magog.qc.ca et être reçus au plus tard le 10 juin 2020, à 16 h 30. Ils seront transmis au conseil avant adoption du règlement.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Une présentation du projet de règlement peut également être consultée sur notre site internet à la même adresse. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 26 mai 2020.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe